

« PROTECTION DU CLIMAT : PROGRAMME DES CHEFS D'ENTREPRISE »

Déclaration des Chefs d'Entreprise signataires du Pacte Mondial des Nations Unies

NOUS, CHEFS D'ENTREPRISE SIGNATAIRES DU PACTE MONDIAL:

RECONNAISSONS QUE :

1. Les changements climatiques constituent un problème et que d'importantes mesures doivent être prises de toute urgence par les gouvernements, les entreprises et les citoyens afin d'éviter le risque de dommages graves à la prospérité et à la sécurité mondiales.
2. Partout, les changements climatiques représentent à la fois des risques et de nouvelles possibilités pour tous les secteurs de l'entreprise privée. Il y va de l'intérêt et de la responsabilité des milieux d'affaires, des entreprises et de leurs associations de jouer pleinement leur rôle en matière d'amélioration de l'efficacité énergétique et de réduction des émissions de carbone dans l'atmosphère. Si possible, ils doivent également aider la société à faire face aux changements climatiques, ce à quoi nous nous sommes déjà engagés.

NOUS NOUS ENGAGEONS A:

1. Mettre en œuvre dès maintenant des mesures concrètes visant à augmenter notre efficacité énergétique et à réduire la charge de carbone de nos produits, services et procédés, à arrêter des cibles facultatives en la matière et à publier chaque année des rapports sur la réalisation de ces objectifs dans nos Communications sur les progrès.
2. Développer dans nos organisations une capacité substantielle de compréhension globale des conséquences des changements climatiques sur nos activités et mettre au point une stratégie d'entreprise cohérente permettant de minimiser les risques et de déterminer les possibilités.
3. Collaborer pleinement et positivement avec nos gouvernements nationaux, organisations intergouvernementales et organismes de la société civile à l'élaboration de politiques et de mesures qui fourniront un cadre propice à une contribution efficace du secteur privé à l'instauration d'une économie à faible teneur en carbone.
4. Collaborer avec d'autres entreprises aux niveaux national et sectoriel, dans le sens de notre chaîne de valeur, en établissant des normes et en menant des initiatives conjointes visant à réduire les risques d'ordre climatique, apporter un appui aux mesures d'adaptation aux changements climatiques et multiplier les possibilités de retombées climatiques.
5. Devenir le champion du secteur privé pour la promotion de vastes interventions rapides contre les changements climatiques en collaboration avec nos pairs, nos employés, nos clients, nos investisseurs et le grand public.

NOUS ATTENDONS DES GOUVERNEMENTS :

1. Qu'ils créent de toute urgence, en étroite consultation avec la communauté des affaires et la société civile, des cadres législatifs et financiers de portée générale, à long terme et efficaces, permettant l'adaptation des marchés au climat, notamment des politiques et des mécanismes de stabilisation du prix des émissions de carbone.
2. Qu'ils reconnaissent que la création de partenariats efficaces entre le secteur public et le secteur privé dans le but de relever le défi climatique nécessitera des investissements publics considérables pour catalyser et soutenir les initiatives prises par les milieux d'affaires et la société civile, en particulier en matière de recherche, de développement, de déploiement et de transfert de technologies et de pratiques à faible émission de carbone.
3. Qu'ils développent une coopération internationale vigoureuse visant à établir un cadre stratégique mondial solide ouvert aux investissements privés pour développer une économie à faible émission de carbone, ainsi qu'à fournir un soutien financier ou autre pour assister les pays qui ont besoin d'aide dans l'atteinte de leurs propres objectifs d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation, de même que leurs objectifs d'atténuation de la pauvreté, de sécurité énergétique et de gestion des ressources naturelles.

ET :

1. Participerons à diverses initiatives faisant intervenir le secteur public et le secteur privé, ce qui permettra de déterminer la meilleure façon pour chacun d'entre eux de jouer un rôle volontariste et dynamique pour relever efficacement les défis des changements climatiques.
2. Inviterons le Pacte mondial des Nations Unies à aider à faire connaître les mesures prises par les signataires de cette déclaration et, en coopération avec le PNUE et le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable, aurons régulièrement des échanges à ce sujet à partir de juillet 2008.

NOTE EXPLICATIVE : « PROTECTION DU CLIMAT : PROGRAMME DES CHEFS D'ENTREPRISE »
Déclaration des Chefs d'Entreprise signataires du Pacte Mondial des Nations Unies

Origines de la Déclaration

L'engagement du Pacte mondial en faveur de la protection environnementale est fermement ancré dans ses principes fondamentaux et trois principes environnementaux. Il y a actuellement un consensus à l'effet que l'ordre du jour sur les changements climatiques aura des répercussions fondamentales et profondes sur le secteur privé et la société. L'importance d'une intervention rapide est de plus en plus reconnue. Les changements climatiques étant un enjeu crucial pour la société, le besoin de leadership et de mesures volontaires se fait encore plus pressant. Dans ce contexte, un groupe de consultation composé de représentants du secteur privé et de la société civile convoqué par le Pacte mondial, le PNUE et le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable a rédigé une déclaration intitulée « Protection du climat : programme des chefs d'entreprise ». Cette déclaration fait également l'objet d'un large appui au sein du Conseil multilatéral du Pacte mondial.

Adhésion à la Déclaration

La Déclaration offre aux entreprises participant au Pacte mondial une occasion de démontrer leur leadership dans la sphère climatique, à la fois aux niveaux individuel et collectif. La décision d'une entreprise de souscrire à la Déclaration devrait se conformer au modèle de leadership et de changement organisationnel établi en vertu du Pacte mondial. Ce modèle requiert des changements stratégiques et opérationnels bénéficiant de l'appui de la direction générale, de même que des communications publiques régulières sur les activités connexes et les résultats obtenus, conformément au cadre de la « Communication sur les progrès ». Par conséquent, l'appui à la Déclaration est compatible avec les méthodes d'engagement existantes du Pacte mondial.

Le Pacte mondial est conscient du fait que plusieurs de ses quelque 3 000 participants du secteur privé ne possèdent pas pour le moment la capacité de mesurer leurs émissions de gaz à effet de serre en raison de leur taille ou d'autres caractéristiques organisationnelles. Selon l'usage établi, le Pacte mondial ne fait aucune distinction fondée sur ces motifs. Nous maintiendrons cette tradition dans le cadre de la Déclaration des chefs d'entreprise sur le climat.

Ce que la Déclaration N'EST PAS

La Déclaration N'EST PAS une nouvelle condition de participation au Pacte mondial. Il s'agit d'un programme facultatif à l'intention des participants actifs au Pacte mondial qui souhaitent promouvoir des solutions aux changements climatiques. La décision de s'abstenir de souscrire à la Déclaration ne sera en aucune manière considérée comme une indication de l'engagement d'une entreprise à l'égard du Pacte mondial. En outre, elle n'aura aucune incidence sur sa position au sein de l'initiative. L'objet de cette déclaration est de fournir un programme pragmatique de promotion des principes environnementaux du Pacte mondial. En même temps, d'autres mesures prises par les entreprises pour préserver l'environnement et réduire leur empreinte de carbone seront toujours aussi bien accueillies dans le cadre du Pacte mondial des Nations Unies.

Le Sommet des Dirigeants et Au-delà

Toutes les entreprises participant au Pacte mondial sont invitées à exprimer leur appui à la Déclaration. Il est à espérer qu'un grand nombre de dirigeants d'entreprise appuieront la Déclaration avant le Sommet des dirigeants du Pacte mondial, qui se tiendra à Genève les 5 et 6 juillet 2007. Les noms de ces entreprises seront affichés sur le site Web du Pacte mondial à l'adresse www.unglobalcompact.org et celles-ci seront reconnues lors de l'événement. Au cours du Sommet, il est prévu que le Secrétaire général des Nations Unies et d'autres souligneront l'importance des changements climatiques et de la présente Déclaration des chefs d'entreprise. La Déclaration demeurera ouverte à la signature pendant et après le Sommet.

Précisions Supplémentaires

Il est entendu que l'appel lancé aux gouvernements pour qu'ils élaborent des cadres s'inscrit dans le cadre international actuel. Il est entendu aussi que les « normes » que les chefs d'entreprise s'engagent à élaborer sont des normes de performance environnementale concernant par exemple la consommation énergétique, les effets écologiques et les émissions. Le terme ne renvoie pas aux normes internationales, dont l'élaboration est la prérogative des États.

En outre, il est entendu que les cibles facultatives visées dans le premier engagement dépendront des responsabilités et des capacités de chacun.